

2025-2026



Travail social

- **LICENCE PRO** Coordonateur de projets en insertion

Niveaux
ENTREE SORTIE

BAC+2 BAC+3

CONTRATS EN
ALTERNANCE



CPF ⁽¹⁾



Formation des
adultes

- **LICENCE SHS** Formation et travail
- **TITRE 6** Responsable de projets de formation

BAC BAC+2 BAC+3



BAC+2 BAC+4



Psychologie
du travail

- **LICENCE** Psychologie du travail et clinique du travail
- **TITRE 7** Psychologue du travail

BAC BAC+2 BAC+3



BAC+2 BAC+5



Ressources
humaines

- **LICENCE** Gestion des ressources humaines
- **TITRE 6** Responsable des ressources humaines

BAC BAC+2 BAC+3



BAC+2 BAC+4



Arts & Culture

- **MASTER** Education artistique et culturelle

BAC+3 BAC+5



Immobilier

- **LICENCE** Gestionnaire immobilier

BAC+2 BAC+3



Comptabilité

- **DEUST CCA** - Comptabilité, contrôle, audit
- **LICENCE PRO** Gestion comptable et financière

Niveau
BAC



BAC+2 BAC+3



Gestion des
entreprises

- **LICENCE** Gestion des organisations

BAC BAC+2 BAC+3



Tourisme &
loisirs

- **LICENCE PRO** Guide conférencier

BAC+2 BAC+3



Transport &
logistique

- **TITRE 5** Responsable d'unité de transport et logistique

Niveau
BAC



BAC+2 BAC+3



Bâtiment

- **DEUST** Construction durable
- **LICENCE** Génie civil parcours Ingénierie de travaux BTP
- **LICENCE PRO** Management et conduite de travaux
- **DIPLOME D'INGENIEUR** spécialité BTP

BAC BAC+2



BAC+2 BAC+3



BAC+2 BAC+3



BAC+2 BAC+5



contrat d'apprentissage & contrat de professionnalisation



contrat de professionnalisation



éligible au CPF

Nos formations peuvent être suivies dans le cadre d'un contrat d'alternance et financées par le CPF

(1) Compte personnel de formation



	PROFESSIONNALISATION	APPRENTISSAGE	ENTREPRISES	MONTANTS
AIDE UNIQUE A L'EMBAUCHE pour les moins de 30 ans <i>mesure exceptionnelle prolongée jusqu'au 31/12/2025</i>			Moins de 250 salariés BAC à BAC+5	1ère année * : 6 000€
AIDE FORFAITAIRE A L'EMPLOYEUR (AFE) pour 26 ans et +			TOUTES	MAX. 2 000 €
AIDE FRANCE TRAVAIL pour 45 ans et +			TOUTES	MAX. 4 000 € 2 000 € cumulable avec l'AFE
AIDE AGEFIPH (embauche d'un travailleur en situation de handicap)	 5 000 € max.	 4 000 € max.	TOUTES	
DEDUCTION FISCALE TAXE D'APPRENTISSAGE			TOUTES	
EXONERATION DE COTISATIONS SOCIALES				
rémunération < 1,6 SMIC				

* Le décret du **22 février 2025** modifie le montant de l'aide à l'embauche des apprentis. Ainsi, pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 24 février 2025 (lendemain de la date de parution du décret), l'aide maximum allouée par contrat est fixée à 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés ; 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus ; 6 000 € pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap (aide cumulable avec les autres aides destinées aux travailleurs handicapés).

Niveaux de rémunération

EN APPRENTISSAGE					EN PROFESSIONNALISATION		
Année de contrat	Age de l'apprenti				Profil de l'alternant	Titulaire d'un diplôme inférieur au bac ou de niveau IV	Titulaire d'un diplôme supérieur ou égal au bac
	moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus			
1ère	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC	< 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
2ème	39%	51%	61%		21-25 ans	70%	80%
3ème	55%	67%	78%		26 ans +	100% du SMIC ou 85% du min. conventionnel	